

# BARÈME DE PARTICIPATION DES ADHÉRENTS ET TARIFS 2024



territoire  
d'énergie

LOIRE • SIEL

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire dispose de moyens financiers, techniques et humains mutualisés au service des collectivités !



te42.fr



# LES COMPÉTENCES DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

Pages

### ÉLECTRIFICATION

4

Travaux de dissimulation  
Travaux d'extension - opérations publiques  
Travaux d'extension - opérations privées  
Travaux de renforcement des réseaux

### GAZ

5

### ÉQUIPEMENTS

6

Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications  
Travaux d'extension de génie civil de télécommunications  
Raccordement au réseau fibre THD42® pour les nouvelles constructions après le 1<sup>er</sup> janvier 2019  
Usage numérique  
Adhésion zone THD42®

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

**ÉCLAIRAGE PUBLIC** (maintenance, mise en lumière, travaux...)

8

**ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)**

9

**PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR**

10

**MAITRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE** (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique «SAGE», télégestion, Prosper...)

11

**RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS ROC42®**

11

**GÉOLOIRE42®**

12

**BORNES DE RECHARGE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES EBORN**

12

**RÉSEAU INDÉPENDANT DE FIBRE OPTIQUE** (interconnexion IoT et bâtementaire)

12

**GROUPEMENTS D'ACHATS GAZ, ÉLECTRICITÉ ET BOIS**

13



## DES COMPÉTENCES AU CŒUR DES GRANDS ENJEUX DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire a été créé en 1950 par les communes de la Loire afin d'assurer la bonne gestion de leurs réseaux électriques.

**Syndicat mixte, il regroupe toutes les communes de la Loire (323), 23 structures intercommunales et le Conseil départemental.**

À la demande de ses membres, le syndicat a développé des compétences en matière d'électrification, d'éclairage public, d'efficacité énergétique et d'aménagement numérique. L'activité du syndicat repose ainsi sur des compétences obligatoires pour le compte de tous ses adhérents et des

### LE SYSTÈME CONTRIBUTIF

Le SIEL-Territoire d'énergie Loire mobilise ses ressources en les mutualisant afin de soutenir financièrement les opérations menées pour ses adhérents.

Les communes sont ainsi réparties en six catégories, en fonction de leur régime de perception de l'Accise (ancienne Taxe Communale et départementale sur la Consommation Finale d'Électricité (urbain : A-B-C / rural : D-E-F) et de leur niveau de richesse (moyenne des 4 taxes, DGF...).

### LES TARIFS POUR LES TIERS

Certains travaux ou prestations du SIEL-Territoire d'énergie Loire sont facturés à des tiers (personnes physiques ou morales) notamment pour les opérations d'extension des réseaux électriques ou télécom (opérations privées), les raccordements THD42® ou les services offerts par le SPIC ROC42®.

compétences optionnelles «à la carte» choisies par les collectivités.

LES STATUTS DU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE DÉFINISSENT :

- les compétences du syndicat, obligatoires et optionnelles.
- les modalités de participation financière des adhérents, en instaurant un système contributif.

**MOINS LA COMMUNE DISPOSE DE RESSOURCES ET PLUS LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE PARTICIPE AUX TRAVAUX DANS UN OBJECTIF DE SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE.**

À chaque catégorie de communes correspond un barème d'aides financières apportées par le SIEL-Territoire d'énergie Loire, par compétence, comprenant une part fixe et une part variable. Les groupements de communes s'acquittent d'une contribution statutaire, calculée sur la base du nombre moyen d'habitants par commune. Le barème de contributions applicable aux groupements est celui de la commune concernée par l'opération (sauf cas particulier : SAGE et SIG).



# COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

## ÉLECTRIFICATION

RODP = Redevance d'Occupation du Domaine Public.

Du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 mars 2024



TRAVAUX DE DISSIMULATION	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						Groupements de communes	
	Communes		Conseil Départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
							A	B	C	D	E		F
Dissimulation des réseaux moyenne tension (HTA) et basse tension (BT) et des postes HTA/BT	RODP électricité			0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT	85%	80%	76%	53%	44%	40%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux

▪ Spécificité de l'article 8 du contrat de concession du 28/09/2021 pour la ville de Saint-Étienne. Cf. Délibération du Bureau Syndical du SIEL-Territoire d'énergie Loire du 20/09/2021.

À compter du 1<sup>er</sup> avril 2024

Coût réel des travaux HT	94%	89%	84%	59%	49%	44%	Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
--------------------------	-----	-----	-----	-----	-----	-----	--

TRAVAUX D'EXTENSION Opérations publiques	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						Groupements de communes	
	Communes		Conseil Départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
							A	B	C	D	E		F
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT	RODP électricité			0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT							Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Part fixe selon la puissance électrique kVA													
+ coût mètre linéaire													
Extension de réseaux électriques pour un branchement individuel						Coût réel des travaux HT							
Branchements secs communaux sans extension						Coût réel des travaux HT							

## COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

TRAVAUX D'EXTENSION Opérations privées	PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS À LA CHARGE DES PÉTITIONNAIRES					
	Base de calcul	Communes				
		Régime urbain			Régime rural	
		A	B	C	D	E
Extension de réseaux électriques liée à une opération d'aménagement (lotissement, immeuble, pré-aménagement ou zone d'activité) y compris l'éventuelle création de poste HTA/BT	Coût réel des travaux HT	Gestion ENEDIS			60% à la charge du pétitionnaire	
Extension de réseaux électriques en domaine public pour un branchement individuel	Part fixe selon la puissance électrique kVA				1 200€ si ≤ 36 kVA 2 399€ de 36 à ≤ 60 kVA 4 799 € de 60 à ≤ 120 kVA 7 198 € > 120 kVA	
Extension de réseaux électriques en domaine privé pour un branchement individuel	Coût réel des travaux HT				79.20 € / ml si extension souterraine seule 62.90€ /ml si extension souterraine coordonnée 38.42€ /ml si extension aérienne	
Extension de réseaux électriques et création de poste HTA/BT avec réseau HTA sans instruction d'urbanisme	Coût réel des travaux HT				60% à la charge du pétitionnaire	

TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE RÉSEAUX	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes					Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural		
							A	B	C	D	E	
Renforcement de réseaux électriques BT avec ou sans autorisations d'urbanisme (évolution d'installations existantes)	RODP électricité		0,05 € / habitant sur moyenne limitée à 10 000 habitants		Coût réel des travaux HT	0%					Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	

GAZ	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes					Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural		
							A	B	C	D	E	
Distribution gaz (lotissements / zones d'activités)	RODP gaz				Coût réel des travaux HT	100%					Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	

# COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (incluses dans l'adhésion de la collectivité)

## ÉQUIPEMENTS



TRAVAUX DE DISSIMULATION DES RÉSEAUX TÉLÉCOMMUNICATIONS	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
			A				B	C	D	E	F		
Travaux de génie civil zone THD42® (SIEL-Territoire d'énergie Loire propriétaire des réseaux)	/ / / / /					Coût réel des travaux HT	75%						
Travaux de génie civil zone AMII (Orange propriétaire des réseaux)						Coût réel des travaux HT	100%						
Câblage réseau cuivre Orange associé uniquement dans le cas de support non commun avec les réseaux électriques						Coût réel des travaux HT	Dédution de 8€ / ml uniquement si support commun avec les réseaux électriques						
Câblage réseau optique THD42® associé						Coût réel des travaux HT	100%						
							0%						

TRAVAUX D'EXTENSION DE GÉNIE CIVIL DE TÉLÉCOMMUNICATIONS	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
			A				B	C	D	E	F		
Génie civil pour une opération individuelle sur domaine public (Zone THD42® / Zone AMII)	/ / / / /					Coût réel des travaux HT	56.41 € / ml si extension souterraine seule 23.68 € / ml si extension coordonnée						
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public ou privé en Zone THD42® (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités...)						Coût réel des travaux HT	100%						
Génie civil lié à une opération d'aménagement sur domaine public ou privé en Zone AMII (pré-aménagement de zone, alimentation extérieur de lotissements, zones d'activités...)						Coût réel des travaux HT	100%						
							Dédution de 35.37 € / ml (uniquement sur domaine public)						

RACCORDEMENT AU RÉSEAU FIBRE THD42® POUR LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS APRÈS LE 01 JANVIER 2019	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS						
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes								
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes							
Opération collective	/ / / / /					748 € par projet (lotissement ou immeuble) x nombre de points d'adduction + 616 € / lot ou habitation ou logement à charge de l'EPCI, de la commune ou du particulier						Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux
Opération individuelle												

Sur les compétences électrification, gaz et équipements, des déductions peuvent être appliquées sur les coûts de mètres linéaires de réseaux en cas de tranchées ou réfections de chaussées non réalisées par le SIEL-Territoire d'énergie Loire.

USAGE NUMÉRIQUE*	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
							A	B	C	D	E	F	
Fonctionnement caméra à partir du réseau fibre THD42®	8 € par caméra + 30 € par Nœud Raccordement Optique / mois											Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	
Fonctionnement pour interconnexion passive de bâtiment public à partir du réseau fibre THD42®	5.15 € par liaison bâtiment / mois												

\*Ne concerne que les communes ayant bénéficié de l'expérimentation GFU dans le cadre de l'article 9.4 de la convention de délégation de service public, expérimentation valable jusque mai 2024 pour les opérations engagées avant 2023.

ADHÉSION ZONE THD42®	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			Groupements de communes
							A	B	C	D	E	F	
					0,30€ / habitant							Application du taux ou coût linéaire de la commune du lieu des travaux	

# COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

Durée de l'adhésion : 6 ans puis renouvellement annuel par tacite reconduction.



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes				Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes			Groupements de communes	
	Régime urbain		Régime rural et intégré			Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain		Régime rural		
	Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement	A				B	C	D		E
Maintenance complète	7.86 €/foyer	36.07 €/foyer	5.76 €/foyer	25.35 €/foyer	Application du taux de la commune du lieu des travaux								
Maintenance complète LED		35.49 €/foyer		22.67 €/foyer									
Maintenance simplifiée	6.35 €/foyer	28.37 €/foyer	4.81 €/foyer	20.37 €/foyer									
Maintenance simplifiée LED		26.28 €/foyer		16.72 €/foyer									
Nettoyage complémentaire	18.53 €/foyer												
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans	7.86 €/foyer	32.47 €/foyer	5.76 €/foyer	22.79 €/foyer									
Passage en maintenance simplifiée à 3 ans - LED		31.87 €/foyer		20.10 €/foyer									
Pose / dépose d'illuminations						Coût horaire (nacelle avec équipe sur place)	129.79 €						
Prix de l'énergie <sup>(1)</sup>	kVA : 182.49 € TTC kWh : 0.21308 € TTC (soit 213.08 € TTC MWh) majoration en fonction de l'évolution de la TURPE <sup>(2)</sup> , la CSPE <sup>(3)</sup> et autres taxes											Application du taux de la commune du lieu des travaux	
Travaux neufs d'éclairage public non éligibles aux certificats énergie						100%							
Travaux neufs d'éclairage public éligibles aux certificats énergie (installations construites avec du matériel performant)						Coût réel des travaux HT dont 8.5% de maîtrise d'œuvre pour les non-adhérents à la compétence maintenance. 0% de maîtrise d'œuvre si adhésion à la maintenance.	93%	92%	88%	71%	60%		45%
Mise en lumière (bâtiments, monuments...)													
Travaux éclairage terrains de sports	1 € par foyer 0 € si adhésion à la maintenance												
Travaux équipements électriques (prises marché, prises foraines)													
Travaux neufs d'éclairage public, mise en lumière listés ci-dessus et mise à disposition de Géoloire (communes non adhérentes réalisant la maintenance de leurs installations éclairage public en régie)													

(1) Prix de l'énergie : Actualisation au Comité Syndical de février 2024.

(2) TURPE : Tarif d'Utilisation du Réseau Public de l'Électricité (ou tarif d'acheminement de l'électricité).

(3) CSPE : Contribution au Service Public de l'Électricité.



# COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

## ÉTUDE PROSPECTIVE ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (EPAT)

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	
Réponse aux certificats et autorisations d'urbanisme avec les réseaux téléphoniques	0 € en zone THD, selon barème pour zone AMII ci-dessous					/ / / / /
Vérification des propositions techniques et financières d'ENEDIS	Selon barème établi par tranche ci-dessous					Coût forfaitaire par acte 698 € / jour
Conseil administratif et technique pour le montage d'une opération de pré-aménagement (élaboration zones d'aménagement, sectorisation de la taxe d'aménagement) (Option 1)						
Conseil administratif et technique dans l'élaboration et la révision générale des documents d'urbanisme (élaboration de PLU, PLUi) (Option 2)						

### POUR LES COMMUNES EN ZONE AMII

#### COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom	55 €	110 €	165 €	220 €	270 €	325 €	380 €	485 €	490 €
Option 1	110 €	325 €	550 €	750 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425 €	650 €	850 €	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

#### COMMUNES URBAINES\*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

\*percevant la TCFE (Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité).

### POUR LES COMMUNES HORS ZONE AMII

#### COMMUNES RURALES

Population	0 / 100	101 / 500	501 / 1 000	1 001 / 1 500	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000
Volet telecom	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /	/ / /
Option 1	110 €	325 €	550 €	750 €	1 000 €	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 850 €
Option 2	425 €	650 €	850 €	1 100 €	1 300 €	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 200 €

#### COMMUNES URBAINES\*

Population	1 501 / 2 000	2 001 / 2 500	2 501 / 3 000	3 001 / 4 000	4 001 / 5 000	5 001 / 10 000	10 001 / 15 000	15 001 / 20 000	20 001 / 30 000	30 000 et plus
option 1	1 200 €	1 400 €	1 650 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €
option 2	1 500 €	1 750 €	1 950 €	2 300 €	2 600 €	2 950 €	3 250 €	3 600 €	3 900 €	4 250 €

\*percevant la TCFE (Taxe sur les Consommations Finales d'Électricité).



# COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

## PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ / DISTRIBUTION DE CHALEUR

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul				
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes					
Chaufferies bois	100 €					/ / / / / / / / / /				
Installations solaires thermiques	10 €									
Production d'électricité d'origine renouvelable (solaire photovoltaïque et hydro-électrique)	/ / / / / / / / / /					Sur études				
Installations solaires photovoltaïques : suivi de production quand le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage	Selon barème établi par tranche. Voir ci-dessous.									
Frais de maîtrise d'œuvre de 8,5% sur les opérations énergies renouvelables quand maîtrise d'ouvrage par la collectivité	/ / / / / / / / / /					8,5% du coût réel total HT des travaux				
Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) solaire photovoltaïque	698€ par jour taux expert					en fonction d'une convention spécifique				

### Précisions pour les chaudières bois : maîtrise d'ouvrage ou exploitation par le SIEL-TE42

P4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation	Coût réel / 20 ans	
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance	Coût annuel	
P3	Provisions pour gros entretien et remplacement	CRITÈRES SELON INSTALLATION		
		Puissance bois	par kW	15 €
		Puissance de secours	par kW	2 €
		Longueur réseau de chaleur	par ml	2 €
		Sous-station	par unité	400 €

### Précisions pour les installations solaires thermiques : maîtrise d'ouvrage SIEL-TE42

P4	Investissement initial + 5 % de frais de maîtrise d'œuvre, subventions déduites	Réalisation de l'installation	Coût réel / 1 an ou 10 ans
P2	Petit entretien	Contrat de maintenance	Coût annuel
P3	Provisions pour gros entretien et remplacement	Investissement brut	1% du coût total de l'installation

Pour ce type de réalisations, la durée d'adhésion à la compétence est étendue à la durée du contrat de location ou de concession.

### Précisions pour le suivi de production des installations photovoltaïques lorsque le SIEL-Territoire d'énergie Loire n'est pas maître d'ouvrage\*

	0 à 9 kWc	> 9 à 36 kWc	> 36 à 99 kWc	100 à 300 kWc	Au-delà
Prix adhérent par an	140 €	245 €	360 €	630 €	Devis
Option communication par an	54 €				
Option communication fixe	Devis				
Audit de l'installation	Devis				
Option petit entretien (P2)	195 €	220 €	350 €	445 €	

\*Actualisation au Comité de février 2024.



# COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)

## MAÎTRISE DE LA DEMANDE EN ÉNERGIE

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
A			B				C	D	E	F			
SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique)	Selon barème établi par tranche. Voir ci-dessous.												
ou SAGE « convention jour »	taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour												
Option « maintenance télégestion »	220 € / an par site					Coût réel des travaux TTC + nombre de jours de développement	100%	100%	100%	100%	100%	100%	
Option « installation d'un système de télégestion incluant la maintenance »	1 € / an par point télégéré												
Option « superviseur »	220 € / an												
Option « télégestion »	taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour												
Option « bâtiments publics et réhabilitations »													
Outil de prospectives énergies (PROSPER) / Animation plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET)	Mise à disposition gratuite												

### Barème SAGE hors convention jour

La contribution au Service d'Assistance à la Gestion Énergétique (SAGE) est établie à partir du barème suivant. Ce barème est indexé sur le taux du GVT du SIEL-Territoire d'énergie Loire (glissement vieillesse technicité). Pour les groupements de communes, c'est la population moyenne des communes membres qui est prise en compte.

#### CONTRIBUTION EN €

Population	0 / 99	100 / 199	200 / 299	300 / 399	400 / 499	500 / 599	600 / 699	700 / 799	800 / 899	900 / 999	1 000 / 1 499	1 500 / 1 999	2 000 / 2 499	2 500 / 2 999	3 000 / 3 999
A B C et groupements	129 €	258 €	387 €	517 €	646 €	775 €	904 €	1 033 €	1 162 €	1 292 €	1 937 €	2 583 €	3 229 €	3 875 €	5 166 €
D E F	81 €	161 €	242 €	322 €	403 €	484 €	564 €	645 €	725 €	806 €	1 209 €	1 612 €	2 015 €	2 418 €	3 223 €

À partir de 4 000 habitants, ajouter 1 292 € (communes urbaines) ou 806 € (communes rurales), par tranche de 1000 habitants.

## RÉSEAU D'OBJETS CONNECTÉS (ROC42®)\*

### ADHÉRENTS AU SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE

	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AU NOMBRE DE CAPTEURS
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	
Accès évolué par capteur	0.01 € HT / habitant / an					2.55 € HT / mois / capteur
Accès simple par capteur						Barème établi par tranche pour l'accès simple. Lire ci-dessous.

Nombre de capteurs installés	1 à 1000	1 001 à 5 000	5 001 à 10 000	à partir de 10 000
Tarifs HT / mois	0.31 €	0.23 €	0.19€	0.15€

### TARIFS POUR LES TIERS (SPIC - Service Public Industriel et Commercial)

	PART FIXE	PARTS VARIABLES LIÉES AU NOMBRE DE CAPTEURS
Tarif d'utilisation annuelle du réseau public HT	500 €	Lire le barème établi par tranche ci-dessous.

Nombre de capteurs installés	1 à 1000	1 001 à 5 000	5 001 à 10 000	à partir de 10 000
Tarifs HT / mois	0.31 €	0.23 €	0.19€	0.15€

Tarif HT transmission de flux de données supplémentaires par commande 500 €

\*Actualisation au Comité de février 2024.

## COMPÉTENCES OPTIONNELLES (à la carte pour les collectivités)



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes
Géoloire42	Selon barème établi par catégorie. Voir ci-dessous.		/	Tarifs sur convention.	400 €
Option - couches supplémentaires					220 €
Option - connexions passerelle ADS					
Option - visualisation smartphone					
Option - grand public	Selon barème établi par catégorie. Voir ci-dessous.				
Option supplémentaire - accès au logiciel ADS	Adhérent Géoloire42 : gratuit. Non adhérent Géoloire42 : 10 € / an.				
Géoloire42 Adresse	Gratuit pour les EPCI adhérents et communes membres				
Géoloire42 THD					

### Précisions Tarif non indexé : adhésion en cours au 31/12/23

Catégories	A	B	C	D	E	F	Communauté de communes	Communauté d'agglomération (CA)
Adhésion	380 €	380 €	320 €	260 €	240 €	220 €	400 €	Tarifs sur convention en fonction de la strate et des besoins de la CA
Tarif pour option supplémentaire	200 €	200 €	180 €	140 €	130 €	120 €	220 €	
Logiciel ADS	4 014 €	3 284 €	2 372 €	2 007 €	/	/	/	

### Tarif indexé : nouvelles adhésions ou renouvellement

Catégories	A	B	C	D	E	F	Communauté de communes	Communauté d'agglomération (CA)
Adhésion	413 €	413 €	347 €	282 €	261 €	239 €	434 €	Tarifs sur convention en fonction de la strate et des besoins de la CA
Tarif pour option supplémentaire	217 €	217 €	195 €	152 €	141 €	130 €	239 €	

Indice de révision : SYNTEC.

Logiciel ADS : 1ère année : coût acquisition + coût maintenance. Années suivantes : coût maintenance uniquement.

OPTIONS (couches supplémentaires, connexions passerelles Autorisation de Droit des Sols, visualisation smartphone, grand public).



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES LIÉES AUX OPÉRATIONS							
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		Base de calcul	Communes						Groupements de communes
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes		Régime urbain			Régime rural			
		A	B				C	D	E	F			
Fourniture bornes de recharge des véhicules électriques	/					Coût réel de la borne HT (montant subvention potentielle déduit)	100%						
Exploitation bornes de recharge des véhicules électriques (50% à la charge de la collectivité déduction faite de recettes bornes)			975 €			Par borne par an							



	COTISATIONS POUR L'ADHÉSION				
	Communes		Conseil départemental	Groupements de communes	
	Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes
Aide technique à la conception d'un réseau indépendant de fibre optique (interconnexion IoT et bâtiment)			taux technicien : 377 € par jour taux expert : 698 € par jour		

COTISATIONS POUR L'ADHÉSION					PARTS VARIABLES
Communes		Conseil départemental	Groupements de communes		
Régime urbain	Régime rural et intégré		Communauté d'agglomération / Métropole	Communauté de communes	

Gaz naturel	Électricité	PDL = points de livraisons.		0.40€ / MWh consommé
Tarif T1 / T2 Consommation < 300 MWh/an	Tarif C5 puissance souscrite < 36 kVA	< 5 PDL : 50 €		
		5 à 9 PDL : 75 €		
		10 à 14 PDL : 100 €		
		15 à 19 PDL : 150 €		
		20 à 50 PDL : 200 €		
		> 50 PDL : 300 €		
Tarif T3 / T4 Consommation > 300 MWh/an	Tarif C4/C3/C2/C1 Puissance souscrite > 36 kVA	300 €		
Groupement d'achat d'énergie gaz naturel et électricité		400 €		0.40 € / MWh consommé
Groupement d'achat bois (granulés et plaquettes)		Gratuit		

**Prix de la fourniture d'énergie hors toutes taxes.**

Veuillez vous renseigner auprès du service transition énergétique.

**MODE DE RÉVISION DES CONTRIBUTIONS**

- Les contributions sont votées au Bureau Syndical de fin d'année.
- Les contributions peuvent évoluer en fonction de l'index TP12, du glissement vieillesse technicité et de l'index ING.
- Les intérêts moratoires sont perçus si le règlement est au-delà de 30 jours (à partir de la date d'envoi du titre plus 2 jours de transmission par la Trésorerie).

**LE SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE EN RÉSEAU...**


Le SIEL-Territoire d'énergie Loire s'engage également avec 12 autres syndicats d'énergie au sein de Territoire d'énergie Auvergne-Rhône-Alpes (TEARA).

En savoir plus : [teara.fr](http://teara.fr)   



Le SIEL-Territoire d'énergie Loire est membre de la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR - Territoire d'énergie).

En savoir plus : [fnccr.asso.fr](http://fnccr.asso.fr)    



territoire  
d'énergie

LOIRE · SIEL

[www.te42.fr](http://www.te42.fr)


**SIEL-TERRITOIRE D'ÉNERGIE LOIRE**

4 avenue Albert Raimond CS 80019

42271 Saint-Priest-en-Jarez Cedex

Accueil : Tél. 04 77 43 89 00

Mail. [siel@siel42.fr](mailto:siel@siel42.fr)

Fax. 04 77 43 89 13